

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 Février 2024

Étaient présents :

Les représentants de la Direction :

Monsieur TRANCHANT, Proviseur et Président du Conseil d'Administration

Madame GARRIGOU, Proviseur Adjointe

Madame VIACROZE, Gestionnaire

Madame VERWAERDE, Conseillère principale d'éducation

Les représentants des collectivités territoriales :

B. LAMARCA

Les représentants de la commune :

Madame Vanina PREVOT

Les représentants des professeurs :

Madame CHARTIER, Professeure

Monsieur PACE, Professeur

Madame FAMILIAR, Professeure

Madame ANDRE, Professeure

Madame LAMPERTI, Professeure

Madame FOTRE, Professeure

Les représentants du personnel :

R. ELICE, Agent Chef

C. Le GOASTER, Aide laboratoire

Les représentants parents d'élèves :

Madame Sabrina BELHADDAD

Monsieur Florent VANDERVENNET

Madame Chloé ZAJAC ROCHARD

Les représentants des élèves :

Sarah OUYED

Lalie BALLION

Angeline HAUDE

Le quorum est atteint avec 19 membres votants.

La séance est ouverte à 18h21 par le Président, qui souhaite ajouter un point à l'ordre du jour initial, concernant la sortie à HONFLEUR – les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.

Le Président remercie les membres de la Commission Permanente pour tout le travail effectué en amont de ce CA.

1 – Désignation du secrétaire de séance : par roulement, le secrétariat incombe cette fois aux représentants des parents d'élèves – Madame Sabrina BELHADDAD est désignée.

2 – Adoption du compte-rendu du CA du 07/12/2023 – Vote 1

Le compte-rendu a été rédigé par Madame LAKEHAL, pour les représentants des professeurs.

Il n'y a pas de remarque formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents – 19 votants.

3 – Ventilation de la DHG – Vote 2

Le Président rappelle les principes de la Dotation Horaires Globale (DHG).

La DHG (Dotation Horaire Globale) est une enveloppe d'heures attribuée à l'établissement par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), pour une structure donnée et en fonction des effectifs prévus, des sections d'enseignement, des options ou spécialités proposées et des sections d'enseignement supérieur.

Elle est composée d'heures postes (HP), d'heures supplémentaires années (HSA). S'ajoutent à cette dotation des indemnités pour mission particulière (IMP) et des parts de PACTE. Cela correspond à l'ensemble des moyens d'enseignement dont sont exclus les postes de direction, d'éducation (CPE et assistants d'éducation), de documentation et Atos (personnels rattachés au Conseil Départemental ou au Conseil Régional).

Le Président rappelle que le document projeté et joint à la convocation a été revu en Commission Permanente et travaillé en Conseil Pédagogique.

A ce stade, il n'est pas possible de distribuer les heures de manière fine, car cela dépend d'éléments inconnus à date (le nombre d'élèves inscrits et la répartition dans les spécialités et options).

Ceci dit, l'équipe de Direction fait au mieux pour fiabiliser ces éléments. Des sondages ont été réalisés auprès des élèves de secondes et de premières ont servis de base à l'élaboration de ces chiffres projetés.

Arrivée à 18h30 de Monsieur LAMARCA – portant le nombre de membres votant à 20.

Le Président rappelle que le CA vote la répartition par discipline permettant d'évaluer le nombre de postes dont le lycée a besoin, la décision de création ou de suppression restant du ressort du recteur.

La DHG s'élève à 1 364 heures, composées de 1 186 HP et 178 HSA.

Il s'agit d'un volume d'heures hebdomadaires enseignant.

La DHG est plus faible que l'an passé, car il y aura une classe en moins à la rentrée (STMG).

Une suppression de poste est prévue en Eco Gestion Finances, mais les heures concernées ont été distribuées en HSA au mois de juillet. Cela n'engendre donc aucune incidence humaine, le poste n'ayant pas été pourvu l'an passé.

Question d'un représentant des professeurs :

Que se passe-t-il s'il y a des élèves en plus à la rentrée, comme cela arrive souvent ?

Réponse de la Direction :

Des heures supplémentaires seront alors demandées. Il est toujours possible d'ouvrir une classe à la rentrée scolaire si plus de 36 élèves par classe sont inscrits sur un même niveau. Il y a effectivement un point de tension sur la Seconde. Selon ces estimations, s'il y a plus de 10 élèves à la rentrée, une classe devra être ouverte.

Question d'un représentant des professeurs :

Des projections plus précises pourraient peut-être être déterminées en Juin ?

Réponse de la Direction :

Oui c'est probable avec les résultats Affelnet, mais cela restera une projection qui ne sera pas fiable à 100%, les affectations et les inscriptions n'étant pas toujours exactement concordantes.

Pour le moment, sur un total de 332 élèves de seconde, il y a eu 276 demandes pour une Première Générale et 50 demandes en Première STMG.

Des blocs de moyens provisoires (BMP) sont prévus en Philosophie (6h), en Lettres Modernes (8h), en SES (11h), en Mathématiques (18h + 3h), en Physiques-Chimie (15h).

Le BMP est important en Mathématiques mais il n'est pas possible de créer un poste, ces heures viennent en compensation des décharges.

En Physiques-Chimie, le BMP de 15h compense 7h de décharge.

Au total, il ressort 158 HSA identifiées à date.

Les 20h d'écart par rapport à la DHG seront réparties plus finement pour le prochain CA du mois de Juillet 2024.

Les membres présents sont invités à voter la ventilation qui intègre une suppression du poste en Eco Gestion Finances et le maintien des autres postes.

Le point est adopté à l'unanimité des membres présents – 20 votants.

4 – Règlement intérieur – Vote 3

Le règlement intérieur du lycée a été révisé en Commission permanente. Il était urgent de le mettre à jour car il n'était plus conforme aux textes de lois en vigueur. En amont, une première écriture a été faite en conseil pédagogique avant propositions des parents et des élèves.

Le Président précise que celui-ci sera présenté aux services rectoraux pour un contrôle de légalité. Il faudra soumettre la version rectifiée à un nouveau vote en CA le cas échéant.

Le règlement intérieur entre en vigueur à l'issue du second vote et sera diffusé sur le site internet du Lycée et visible via le QR code des cartes de lycéens.

Il se compose de 5 points et de 4 annexes.

Il entérine notamment la pause de 15 minutes de l'après-midi et la suppression des interclasses entre M4 et S1.

Les représentants des professeurs font remarquer de nombreux problèmes de mise en page – La Direction précise que tout sera réécrit afin d'y remédier.

Le règlement intérieur est relu en séance. Le Président précise qu'il fait 4 pages de moins que le précédent et présente les évolutions. Les représentants des professeurs demandent plusieurs rectifications d'orthographe, de grammaire ou de vocabulaire.

Le Président précise que l'« enceinte du lycée » comprend tout ce qui est délimité par les grilles du lycée – il ne s'agit pas juste des locaux.

Madame Sarah OUYED quitte la séance à 19h00 – portant le nombre de membres votant à 19.

Sur le sommaire :

- remplacer : « Annexe N° 2 : RÈGLEMENT INTERNE DE L'INFIRMERIE » par « Annexe N° 2 : RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'INFIRMERIE »
- le « Vol » a été ajouté dans le point « SECURITE »

Point I – 1) :

- remplacer « Les périodes d'examens (officiels ou « blancs ») ne sont pas **inclus** dans ces horaires. » par Les périodes d'examens (officiels ou « blancs ») ne sont pas **incluses** dans ces horaires. »
- « Pour les cours débutant ou finissant en dehors de ces horaires, et non signalés par une sonnerie » : Préciser qu'il s'agit de TP

Point II – 1)- e :

- Le Président rappelle que les téléphones portables peuvent être confisqués – mais doivent être rendus

Point II – 2)- b :

- remplacer « sera **formulée** à la famille de l'élève » par « sera **demandée** à la famille de l'élève »

Annexe 1 – Point II – A.1) :

- remplacer « La réservation (ou l'annulation de réservation) peut se faire à l'avance pour plusieurs semaines et au plus tard la veille jusqu'à **22h00** » par « La réservation (ou l'annulation de réservation) peut se faire à l'avance pour plusieurs semaines et au plus tard la veille jusqu'à **Minuit** ».

Annexe 1 – Point III : remplacer « En cas de manquement, une procédure disciplinaire **peut-être** lancée » par « En cas de manquement, une procédure disciplinaire **peut être** lancée »

Annexe 2 : remplacer « Il lui appartient de juger si l'état de l'élève **le** nécessite. » par « Il lui appartient de juger si l'état de l'élève **la** nécessite. »

Annexe 3 :

- ajouter un « point » après « si l'établissement en est doté) »
- - remplacer « Ne pas **me** connecter volontairement à un site » par « Ne pas **se** connecter volontairement à un site »
- Remplacer « En cas de non engagement de l'un des points énoncés ci-dessus, l'utilisateur **encoure** une sanction » par « En cas de non engagement de l'un des points énoncés ci-dessus, l'utilisateur **encourt** une sanction »

Annexe 4 : « SECURITE EN SALLES DE SCIENCES »

- Madame CHARTIER précise que cette annexe était distribuée aux élèves en début d'année. Aussi, il paraissait opportun de l'ajouter au règlement intérieur dans sa refonte en 2012.

Toutes les annexes : enlever les signatures.

Le point est adopté à l'unanimité des membres présents – 19 votants.

5 – Sortie scolaire à Honfleur

Le projet est porté par Madame OURSEL.

Un voyage était initialement prévu pour Berlin, mais les prix ont considérablement augmenté, rendant cette destination hors de portée. Une sortie, de compensation, plus abordable a donc été proposée.

La sortie aurait lieu le 22/05/2024, pour une journée avec une participation de 30 euros par élève (Car et entrées compris - hors déjeuner).

Cette sortie s'adresse aux élèves de seconde qui suivent les options « musique » et « arts plastiques ».

Le point est adopté à l'unanimité des membres présents – 19 votants.

6 – Points financiers divers

La Commission permanente a voté une convention avec la région pour encaisser les dotations pour les travaux, quand il y en a besoin.

Il est précisé que tous types de travaux peuvent être subventionnés par ces dotations, notamment les travaux demandés depuis longtemps en salles de sciences, l'enlèvement des estrades dans les salles etc ...


Le Président précise qu'un comité d'hygiène, de sécurité sera bientôt mis en place pour évoquer ces sujets entre autres. Le Document Unique de l'Évaluation des Risques sera également révisé.

7 – Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses portées à l'ordre du jour.

La séance est levée à 19h21 .

La secrétaire de séance
Sabrina BELFADDAD



Le Président du Conseil d'Administration
Emmanuel TRANCHANT

